ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE BASSECOURT

Les ayants droit au vote en matière bourgeoise sont invités à participer à la prochaine assemblée bourgeoise qui se déroulera le :

jeudi 10 février 2022, à 20h00, à l'Administration communale de Haute-Sorne, Espace SETAG, 1er étage

Ordre du jour :

- 1. Salutations et souhaits de bienvenue.
- 2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
- 3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.
- 4. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
- 5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
- 6. Statuer sur la demande d'avis de droit de la bourgeoisie de Bassecourt visant à la rendre indépendante de la commune mixte de Haute-Sorne.
- 7. Information sur le budget 2022.
- 8. Divers et imprévu.

Remarques:

- a) <u>Candidatures en tant que membre de la commission bourgeoise.</u>
 - Les ayants droit au vote en matière bourgeoise qui souhaitent déposer leur candidature à la présidence de la commission bourgeoise peuvent le faire :
 - par écrit au Conseil communal jusqu'au 06 février 2022, à 18h00 ;
 - oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 10 février 2022.
- b) PV de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021.

Le PV de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2021 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet <u>www.hautesorne.ch</u>.

Bassecourt, le 24 janvier 2022

CONSEIL COMMUNAL DE HAUTE-SORNE